

## 1.1. Programme D

### 1.1.1. Accréditation individuelle

#### ► Objectifs du programme d'accréditation individuelle (présentation publiée sur le site à l'attention des déclarants)

Le programme a été élaboré par l'organisme agréé avec une large concertation de spécialistes. Son contenu permet de répondre aux exigences du dispositif d'accréditation. La formation dans les activités pratiques, le suivi des recommandations, les moyens de prévention mis en place par chacun aideront à une réduction des risques et à une meilleure qualité de la pratique.

Le programme innove avec :

Deux nouvelles SAR : « Infection du site opératoire dans les 30 jours suivants le geste opératoire » et « complications ou effets secondaires non prévus après chirurgie ambulatoire (avec ou sans hospitalisation) se matérialisant par un appel »

- Deux nouvelles recommandations :
  - Traçabilité des dispositifs médicaux implantables
  - Dilatation artérielle en ambulatoire
- Deux nouvelles activités :
  - Participation au registre Datavasc
  - Formation en gestion des risques sur le thème de « Formation et bonne utilisation du registre Datavasc »

Les recommandations et les activités de ce programme se répartissent dans les champs d'activité suivants :

- Chirurgie des abords d'hémodialyse exclusive ;
- Chirurgie vasculaire artérielle et veineuse ;
- Chirurgie veineuse exclusive.

Dans le SIAM 2.0, la sélection des recommandations et des activités à réaliser est effectuée par le médecin lors de son engagement dans le dispositif.

#### ► Contenu du programme d'accréditation individuelle

Le programme d'accréditation individuelle comporte 4 exigences, à réaliser annuellement :

- La déclaration de 2 événements indésirables associés aux soins dont 1 ciblé (cf. Tableau 9), en privilégiant si possible les situations à risque péri-opératoire. Les événements déclarés peuvent se rapporter à un sujet ciblé à l'avance par la spécialité. Ces sujets, appelés « EIAS ciblés » correspondent à des risques que les experts ont choisi de privilégier comme sujets d'étude. Les déclarations sont analysées par les experts de l'OA, anonymisées, puis enregistrées dans la base de la HAS (dite de retour d'expérience) ;

- La mise en œuvre de deux recommandations (cf. Tableau 10) : il s'agit d'appliquer dans la pratique quotidienne les recommandations choisies par l'OA (émises par des sociétés savantes, des institutions ou par le conseil scientifique de l'OA) ;
- La réalisation de deux activités obligatoires correspondant au champ d'activité du médecin. Les nouveaux entrants doivent participer en outre à des activités complémentaires (cf. Tableau 11) ;
- Le déclenchement du bilan (annuel ou d'accréditation) : il permet de soumettre à l'OA le travail effectué dans l'année pour pouvoir obtenir l'accréditation et la conserver. Il est possible de déclencher un bilan 3 mois avant la date d'échéance annuelle.

**Tableau 1. Liste des EIAS ciblés par l'OA**

EIAS ciblés	Référence
Infection du site opératoire dans les 30 jours suivants le geste opératoire	2022 -2023
Complications ou effets secondaires non prévus après chirurgie ambulatoire (avec ou sans hospitalisation) se matérialisant par un appel	2022 - 2023

**Tableau 2. Liste des recommandations du programme.**

Recommandations	Référence
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>SSP de type</i> : Traçabilité des dispositifs médicaux implantables</li> </ul>	2022 - 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>SSP de type</i> : Dilatation artérielle en ambulatoire</li> </ul>	2022 - 2023

**Tableau 3. Liste des activités du programme d'accréditation individuelle.**

Activités	Médecins concernés	Nouveaux entrants	Médecins déjà accrédités
Programme D : participation pour les nouveaux entrants à une journée de formation en gestion des risques (obligatoire pour nouveaux entrants)	Nouveaux entrants	Obligatoire	Facultatif
Programme D : validation du diplôme de radioprotection des patients (obligatoire pour les nouveaux engagés)	Nouveaux entrants	Obligatoire	Facultatif
Programme D : évaluation de la check-list « sécurité du patient au bloc opératoire » (obligatoire pour les nouveaux engagés pour les nouveaux)	Nouveaux entrants	Obligatoire	Facultatif
Programme D : participation à la revue de Morbi-mortalité (RMM) (pour les nouveaux)	Nouveaux entrants	Obligatoire	Facultatif

Programme D : participation aux questionnaires annuels d'activité du Collège français de chirurgie vasculaire (déclaration de l'activité 2021)	Tous	Obligatoire	Obligatoire
Programme D : déclaration de l'ablation d'un implant vasculaire sur le site de GEPROVAS (envoi d'échantillon)	Tous	Facultatif	Facultatif
Programme D : Participaton au registre Datavasc	Tous	Obligatoire	Obligatoire
Programme D : Formation en gestion des risques sur le thème « Formation et bonne utilisation du registre Datavasc. »	Tous	Obligatoire	Obligatoire